

Je soussigné(e) élève majeur(e) du lycée en classe de autorise la DATAR à exploiter et à diffuser les productions orales et écrites que j'ai réalisées en cours de géographie durant l'année scolaire 2013-2014.

J'ai pris connaissance de ce que :

- la diffusion de tout ou partie de la production des élèves se fera principalement dans le cadre des collections scientifiques de la Datar, notamment la revue Territoires 2040. La revue Territoires 2040 diffuse des textes à caractère scientifique concernant les domaines de l'aménagement du territoire, des sciences humaines et de la prospective. Ouverte à des contributions variées, la revue est le vecteur privilégié de valorisation et de diffusion des résultats de la démarche de prospective. Elle se veut un lieu de débats et de controverses. De ce fait, les articles n'engagent que leurs auteurs. Afin d'assurer une large diffusion, la revue est intégralement disponible gratuitement sur le site de la Datar et diffusée via la documentation française en version papier, payante.
- Mes productions orales et écrites pourront également être utilisées en entier ou par extraits dans d'autres supports d'information ou de communication de la Datar, tels que son rapport d'activité, des plaquettes de présentation...
- Les droits relatifs aux productions orales et écrites que j'ai réalisées sont cédés à la Datar pour toute la durée de la protection des droits d'auteur reconnus par le Code de la propriété intellectuelle. La Datar s'engage à mentionner mon nom (et celui des autres auteurs dans le cas de productions collectives) dans tous les usages des productions intellectuelles prévus ci-dessus.

A

Le.....

Signature :